

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du
14 Mars 2019**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf

- Martine Boucheron, excusée ayant donné pouvoir à Marie Hélène Jardel
- Yohann Lemonnier, excusé, ayant donné pouvoir à Michel Fourrey.

Et Mme Evelyne LAVALADE excusée

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018

Michel Fourrey présente et détaille, au Conseil Municipal, le compte administratif de l'année 2018 qui se décompose comme suit

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit (En €)	Recettes ou excédents (En €)	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)
Résultats reportés	8 319.56		0.00	55 123.70
Opérations de l'exercice	25 961.85	30 557.65	208 663.59	220 066.59
TOTAUX	34 281.41	30 557.65	208 653.59	275 190.19
Résultats de clôture	3 743.76			66 526.00
Reste à réaliser		7 295.00		
RESULTATS DEFINITIF		3 551.24		66 526.00

Le Conseil Municipal examine le détail de dépenses et des recettes

Le montant des restes à réaliser représente les sommes engagées, en dépenses et en recettes, et parfois réglées avant le vote du budget de l'année suivante et qui viennent impacter les résultats définitifs.

Le résultat cumulé pour l'exercice 2018 est de 66 526.00 + 3 551.24 = **70 077.24 €**.

Le compte administratif de la commune pour l'année 2018 est voté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion du Percepteur :

Les chiffres du percepteur correspondent au centime près aux chiffres figurant dans les comptes de la commune, le compte de gestion du percepteur est voté également à l'unanimité

DEBAT SUR L'EVOLUTION DES QUATRE TAXES 2019

A force de gestion serrée, nous améliorons légèrement nos résultats. Les difficultés financières de nos concitoyens nous imposent de la modération dans l'évolution des taux.

Nous savons que les bases seront, cette année, revalorisées de +/- 2 %. Par contre, nous ne connaissons pas les modalités de reversement de la Taxe d'Habitation supprimée par l'Etat.

De son côté la Communauté de Communes présentera un budget sans augmentation des taux, et nous constaterons une baisse de 4 ½ % du taux de la taxe sur les ordures ménagères et la taxe sur le SPANC passera de 30 à 25 €.

Il est donc possible de geler encore les taux pour cette année, ou d'appliquer une augmentation minimale de 1 ou 2 %.

Le Conseil examine ces possibilités et se donne le temps de réflexion jusqu'au vote du budget qui sera présenté le mois prochain.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter les diverses subventions accordées par notre commune, à porter au budget 2019.

Coopérative scolaire pour le Noël des primaires du RPI : 7 € par enfant,	147€
Coopérative scolaire pour les enfants du RPI : 1 € par habitant,	261 €
Les chasseurs de BUTTEAUX :	35 €
Le foyer rural de BUTTEAUX.....	1 500 €
Centre LECLERC Dijon :.....	50 €
Centre G. ROUSSY Villejuif :	50 €
Fondation du Patrimoine :	50 €

REFONTE DE LA CLOCHE

Le Maire indique que, sur cette action nous pouvons prétendre à une subvention de la Région Bourgogne Franche Comté.

Le règlement d'intervention de cette collectivité ne couvre pas toutes les actions présentées, mais dans ce cas, il est important de faire appel à toutes les possibilités d'aide.

La condition première étant d'avoir un dossier ouvert avec la Fondation du Patrimoine (ce qui est notre cas).

Le Maire propose au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter cette aide. Celui-ci accepte à l'unanimité.

CONVENTION DE REGLEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine, nous propose une convention de règlement des sommes attribuées pour l'action de la refonte de la cloche de notre église.

Cet organisme s'engage à nous verser la somme de 1 600 € en contrepartie d'une collecte effectuée par nos soins à hauteur de 10 000 €

Michel Fourrey demande l'autorisation au Conseil de signer cette convention financière avec la Fondation du Patrimoine fixant le montant de son apport.

Celui-ci accepte à l'unanimité

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi NoTRe du 7 Août 2015 impose le transfert de la compétence Eaux et Assainissement aux Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020.

Devant de nombreuses oppositions et la difficulté d'envisager les coûts d'une telle action l'Etat a légiféré le 3 août dernier et donne la possibilité de repousser cette échéance au 1^{er} Janvier 2026.

La Communauté de Communes et ses Communes membres, ne souhaitent pas que cette compétence soit transférée dès 2020

Le Maire propose au Conseil Municipal de repousser la prise de cette compétence par la Communauté de Communes.

Celui-ci accepte, à l'unanimité.

REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Le Maire indique que nous arrivons au terme de cette action qui aura duré 4 années.

La commission s'est rendue le 11 Juillet 2018 in situ, elle a constaté les travaux effectués et a proposé la sortie de 19 emplacements sur les 69 proposés à l'origine.

Cette visite a donné lieu au PV de 2^{ème} constatation d'abandon.

La date à laquelle nous devons valider les reprises proposées, est fixée au 15 Mars.

Ce calendrier, très strict, nous impose des délais d'affichage et, à un jour près, nous devons reporter cette délibération au prochain Conseil.

PREVISIONS D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2019

- **L'accessibilité des bâtiments publics :** Mairie/Ecole, Salle Communale et Eglise sera réalisée cette année pour un montant prévisionnel de 23 000.00 € H.T. Une subvention via la DETR à hauteur de 50% ainsi qu'une aide du Département au travers du dispositif Village de l'Yonne de 30 % sont déjà actées. Nous devons également passer devant une commission pour valider les travaux de la salle communale et de l'église.
- **Eclairage Public :** Comme Le Maire l'avait signalé lors de la dernière réunion, le Syndicat d'Energie de l'Yonne apporte une aide de 70 % pour le changement de toutes les sources d'éclairage public de la commune. L'étude financière est arrivée et indique que le reste à charge serait de 13 500 €. Cette somme pourrait être financée par un emprunt à un taux extrêmement attractif (0.57 % sur 6 ans) payé par l'économie (au minimum 52 %) du coût de notre facture d'énergie.
Le Conseil décide d'engager cette action au plus vite et de donner la compétence éclairage public au SDEY.
- **La réfection du logement de La Chaussée :** Des démarches vers la Région sont en cours pour obtenir des aides sur ce sujet. Elles pourraient être complétées par l'aide du Département et de la Communauté de Communes. Sur ce dossier, nous visons également le taux maximum de 80 %.
Si nous optons pour la remise en état de cette habitation, il faudrait très rapidement envoyer une demande au département dans le cadre du dispositif « Village de l'Yonne ». Nous avons aujourd'hui les devis pour ce dossier.
Le Conseil décide d'autoriser le Maire à demander tout type d'aide sur cette action
- **Investissement divers :**
 - Changement du mouvement de l'horloge de la chaussée (772.71 € HT)
 - Pose de buses entre Butteaux et Germigny, et Butteaux et La Chaussée
 - Un devis est en attente, incluant le miroir de signalisation, les boîtes aux lettres pour les logements « Mourlon », ainsi que les demandes de l'école maternelle de La-Chaussée (Banc, Tables et Chaises),
 - Volets au Presbytère
- Et toujours **le remplacement de la cloche de l'église**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Logement libre au 12 rue fausse Billon : Nous n'avons reçu qu'une seule candidature pour le logement de l'école à Butteaux

Il s'agit de la locataire de la cour de la maison Mourlon. Celle-ci souhaite bénéficier du jardin manquant dans l'habitation actuelle.

La surface de celui-ci sera réduite et retracée au droit du bureau du secrétariat, nous permettant d'accéder ainsi à l'assainissement individuel situé dans cette parcelle.

Afin d'éviter les désordres dus au manque de chauffage, il est envisagé d'inclure ces charges dans ce loyer et donc de le porter à +/- 500 €.

Le logement de la cour Mourlon est donc à proposer à la location.

A ce jour, une candidature est arrivée.

Je vous rappelle que le loyer est de 400 €, charges non comprises (eau, électricité, ordures ménagères). Nous devrions appliquer les mêmes dispositions pour les charges de chauffage sur cette location.

La caution exigée à l'entrée est de 400 €, un garant pourrait éventuellement être demandé.

Les candidatures seront étudiées par le Maire entouré d'une commission,

Nous invitons donc toute personne intéressée à se faire connaître au plus vite.

Devis d'élagage du sapin place de l'Eglise : Un devis a été demandé pour redonner une bonne allure au sapin de la place de l'église étêté par une rafale de vent.

Circuit de randonnée : Un circuit de randonnée Butteaux/Percey dénommé circuit des deux rivières va être créé et balisé par la Communauté de Commune. Ce projet est suivi pour notre commune par Patrick Prévost et Michel Fourrey. Ont déjà été réalisés ou en passe d'être finalisés : Turny, Chailley, Sormery, Venizy, Bellechaume, Beugnon & Soumaintrain.

Un habitant souhaite donner une table d'extérieur qui pourrait être installée sur ce circuit.

Formation Défibrillateur : Nous sommes en attente d'une date de rendez-vous.

Voisins Vigilants : L'opération est à l'étude pour notre commune

Chemin « QUICROIT » : Le Chemin a été détérioré. Une réflexion est menée pour sa remise en état.

Descente route de l'Armance : Les riverains se plaignent de la vitesse excessive sur cette voie. C'est un danger aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes circulant à contre sens. De plus, les façades des habitations jouxtant cette rue peuvent subir des dégradations.

Une réflexion sur les solutions possibles, conduit le conseil à envisager la pose de radars pédagogiques ainsi que la présence de la gendarmerie aux heures les plus concernées par ces excès de vitesse, voir la création de ralentisseurs, cette dernière solution pouvant entraîner d'autres nuisances (nuisances sonores jour et nuit pour les habitants, dégradation des abords etc.)

Relevé des compteurs d'eau

La consommation d'eau sera relevée

le 02 Mai à La Chaussée et le 2 et 3 Mai à Butteaux

Pensez à rendre accessible et à nettoyer les abords de votre compteur

Repas du CCAS

Celui c'est tenu le 27 Janvier de cette année et a réuni 45 personnes ravies de leur après midi.

A cette occasion, les peluches destinées aux enfants non scolarisés de Butteaux et de Percey ont été distribuées.

Le NBCountry, club de danse Country de Butteaux a animé cet après-midi festif démontrant sa virtuosité et entraînant les convives dans leurs chorégraphies.

